

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.642.053.1 DU 22 OCTOBRE 1992

Dispositif mesureur de charge TOLEDO modèle 8140

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

TOLEDO SCALE, P.O. Box 1705, Columbus-Ohio
43216 (E.U.A.).

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18, avenue de la Pépinière,
78220 Viroflay.

OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 86.1.09.636.1.3 du 6 juin 1986 (1).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge TOLEDO modèle 8140 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la caractéristique électrique suivante :

- impédance minimale de charge de l'alimentation $Z = 50 \Omega$.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1986, page 478.

SCELLEMENTS

Le dispositif mesureur de charge TOLEDO modèle 8140 est muni d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et au traitement du signal. Les autres dispositifs de scellement sont décrits dans les schémas annexés à la présente décision.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

Tout instrument de pesage neuf comportant le dispositif mesureur de charge TOLEDO modèle 8140 doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif mesureur de charge TOLEDO modèle 8140 concerné par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur TOLEDO modèle 8140,
- numéro de série,
- décision n° 92.00.642.053.1 du 22 octobre 1992.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

INDICATIONS PARTICULIERES

A la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi de tout instrument de pesage comportant le dispositif mesureur de

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TOLEDO

charge TOLEDO modèle 8140, l'installateur doit apposer sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage :

– la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" lorsque cet instrument ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

– la mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" lorsque la portée maximale du dispositif récepteur accouplé à ce dispositif mesureur de charge est inférieure ou égale à 100 kg.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 8 juin 1996.

ANNEXES

Schémas n°s 5819-1, 2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

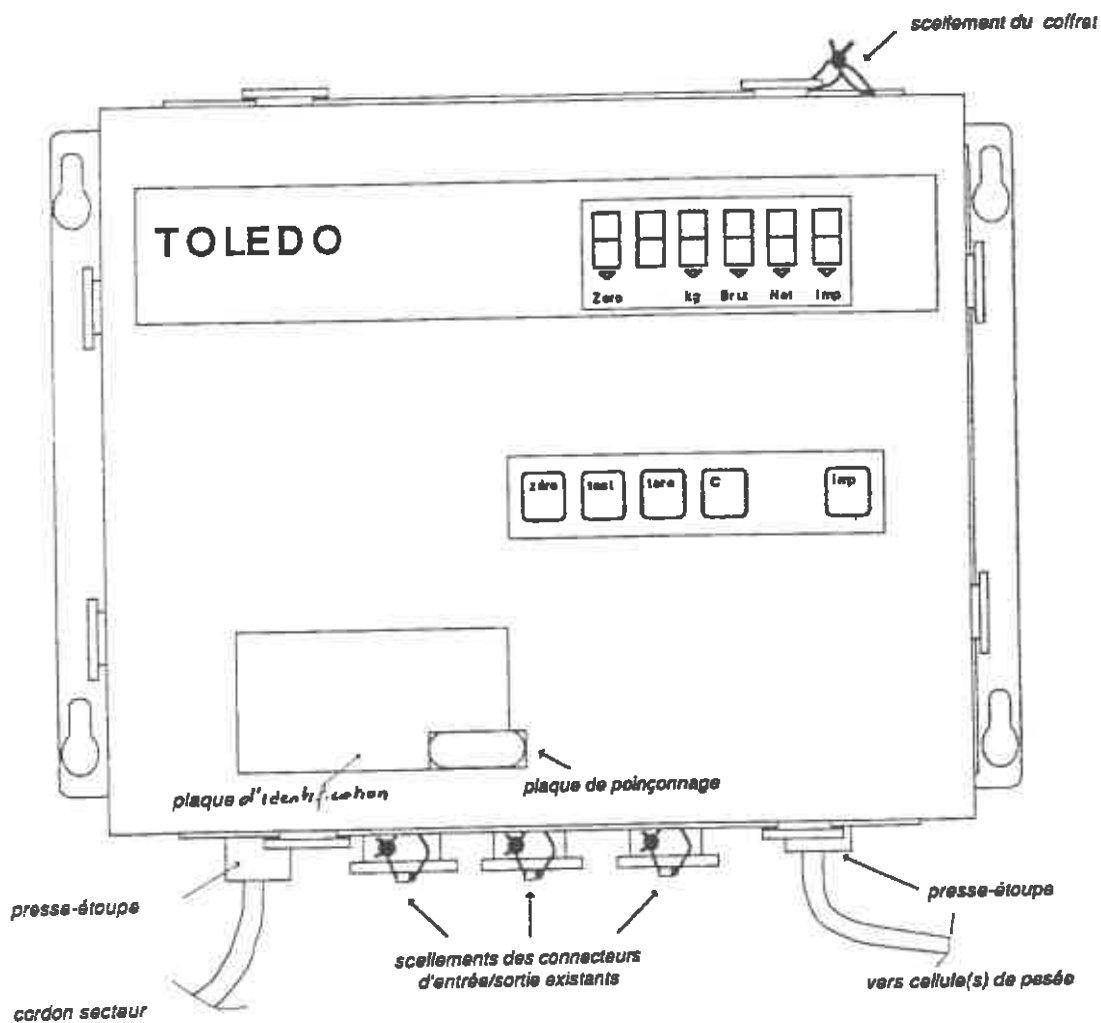
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5819-1

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TOLEDO 8140

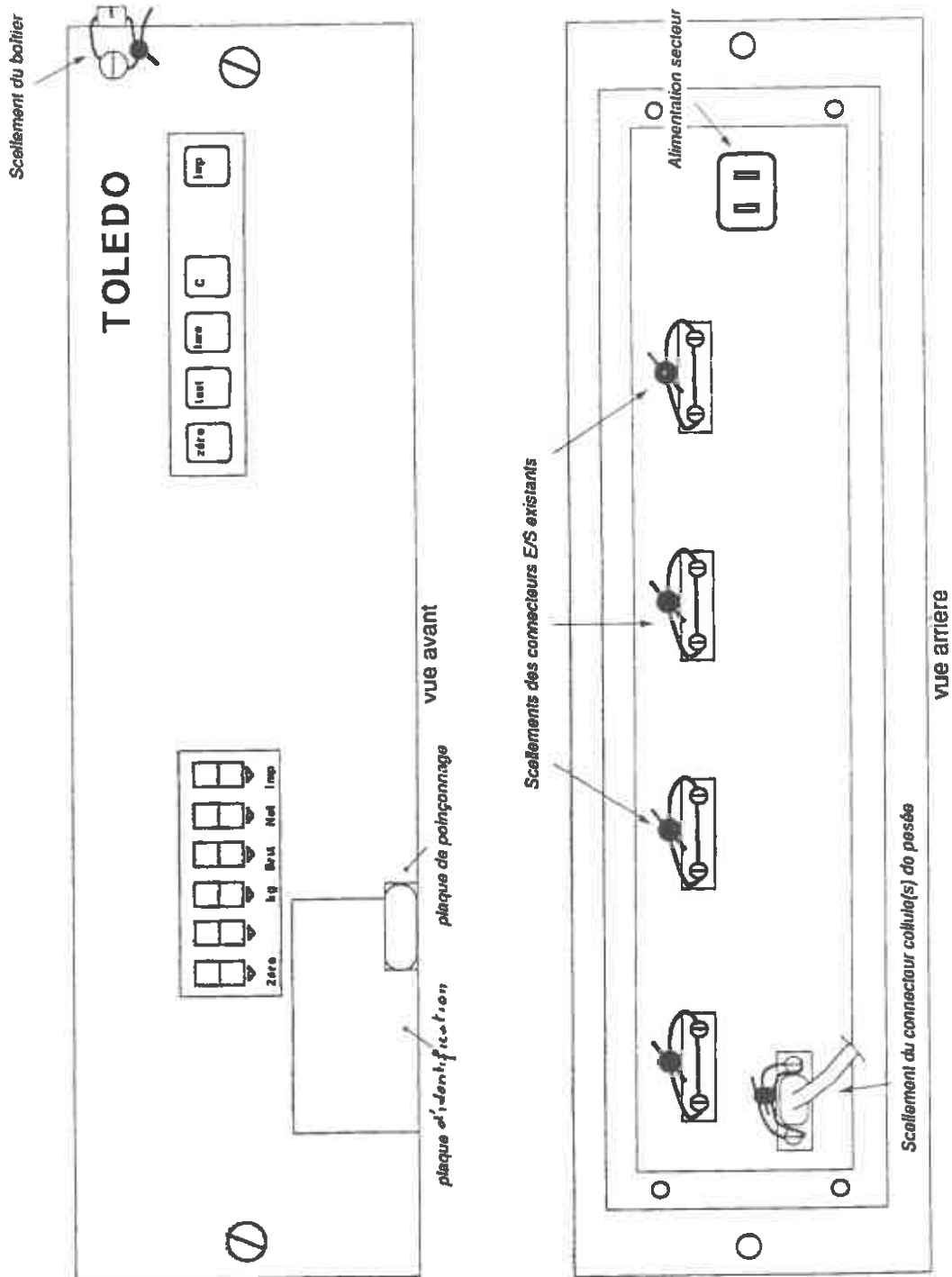
Coffret en acier inoxydable - Dispositif de scellement



■ N° 5819-2

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TOLEDO 8140

Version tiroir - Dispositif de scellement

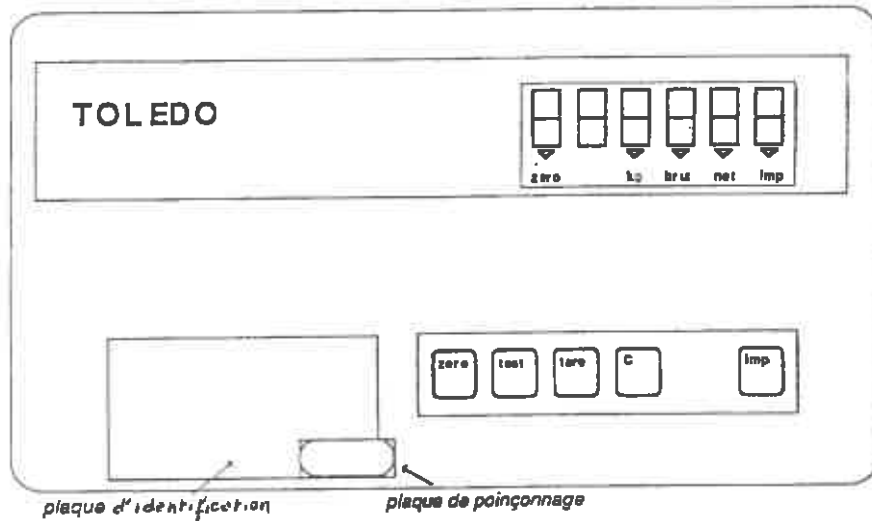


■ N° 5819-3

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TOLEDO 8140

Version "table" - Dispositifs de scellement

vue avant



vue arrière

